

Le 23 janvier 2023

**Pierre Gagnon, Ad. E.**  
Vice-président exécutif – Affaires  
corporatives, juridiques et réglementaires  
et chef de la gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2022-0454**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 20 décembre 2022 et dans laquelle vous nous demandez copie du :

« *Dernier contrat signé avec le CFER Normand-Maurice de Victoriaville* »

Concernant votre demande, nous ne pouvons vous communiquer copie dudit contrat, car il contient des renseignements de nature commerciale appartenant à CFER Normand-Maurice et d'autres appartenant à Hydro-Québec, lesquels nous traitons de façon confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 14, 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

Nous pouvons toutefois vous mentionner que le contrat-cadre No 4600032755 a été attribué à CFER Normand-Maurice le 15 septembre 2022 suite à un appel de propositions sur invitation. Le contrat d'une valeur cible de 62 500 \$ est valide jusqu'au 30 septembre 2027. L'objet du contrat étant : la récupération, la vente et le recyclage de pièces de quincaillerie de ligne retirées du réseau de distribution d'Hydro-Québec. Les travaux du fournisseur consistent à fournir la main-d'œuvre, les équipements, les camions, l'outillage, les accessoires et les services requis pour récupérer, transporter et recycler le matériel dans ses installations. Des conteneurs de récupération sont fournis par le CFER Normand-Maurice dans des bâtiments d'Hydro-Québec.

Si vous avez des questions complémentaires en lien avec ce contrat, nous vous référons à l'administrateur de contrat, monsieur Nicholas Cloutier dont l'adresse de courriel est la suivante : [Cloutier.Nicholas@hydroquebec.com](mailto:Cloutier.Nicholas@hydroquebec.com)

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon  
p. j.